



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet : Renouvellement PEDT et projet de labellisation Plan mercredi

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt juin le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER.

Date de la convocation : 15 juin 2023

Présents : Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI.

Absents excusés : N'fissa BENSAID, Carole GALINY, Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

Absentes représentées : Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE), Elisabeth VIOLA, (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance : Florian BOISSIN

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, L. 2121-29,

VU - L'article du code de l'éducation L. 551-1 et R. 551-13,

VU- La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU- Le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU- Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU- La circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

CONSIDERANT :

- Que la commune de Remoulins s'investit résolument depuis plusieurs années dans des politiques éducatives contribuant à la réussite des jeunes Remoulois,

- Qu'elle a signé son précédent P.E.D.T. pour la période 2020-2023, et que celui-ci prend fin au 30 Juin 2023

- Qu'elle souhaite procéder à la labellisation de son Plan mercredi,

Le maire expose :

La Ville souhaite réaffirmer son ambition éducative par le biais de la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) renouvelé pour les trois prochaines années, en lien avec les services académiques de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale et les structures associatives partenaires. Le P.E.D.T. 2020 - 2023 a fixé les grandes orientations en matière éducative et les conditions d'ouverture de ses accueils collectifs de mineurs. Il a donné lieu à la signature d'une convention avec l'association les Francas du Gard, matérialisant la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de

l'enfant. Cette convention avec l'association des Francas du Gard v et comprend également l'accueil du mercredi.

Le plan mercredi a été élaboré en concertation avec les services de l'Etat pour répondre à quatre objectifs :

- structurer l'offre de service proposée aux familles sur les temps péri et extrascolaires,
- assurer la sécurité de tous les enfants au sein des accueils collectifs de mineurs,
- proposer des projets éducatifs de qualité, durables, citoyens et solidaires,

Il s'engagera à respecter la charte qualité selon les quatre axes définis dans le cadre du Plan Mercredi : l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements, l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, l'ancrage du projet dans le territoire et la qualité des activités.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité/ majorité des membres présents et représentés,

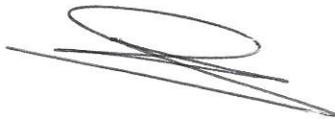
-Approuve le projet de renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et le projet de labellisation du Plan Mercredi de la commune visant à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités sur les temps périscolaires et le mercredi ;

-Dit que le volet 1 du dossier Projet éducatif territorial et le volet 2 Labellisation du plan Mercredi **prennent la forme d'une convention conclue** entre la ville de Remoulins, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gard, la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et la Direction Départementale de la cohésion sociale du Gard ;

-Précise que ladite convention de partenariat est consentie pour la **période de 2023-2026 ;**

-Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le secrétaire de séance,
Florian BOISSIN



Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

